

Après retrait de ma plainte dois je tout de même me présenter à..

Par **Simplementmoi**, le 31/05/2015 à 00:52

Bonjour, il y a 3 jours de ça j'ai reçu un courrier du tribunal m'invitant à venir à l'audience contre mon ex. Un peu plus d'information en février j'ai porté plainte contre mon ex pour violence puis j'ai retiré ma plainte car il me mettait la pression. Cependant malgré mon retrait de plainte le procureur a décidé de le poursuivre tout de même. Il est donc convoqué au tribunal dans quelques jours et j'ai donc reçu un courrier m'invitant à venir à l'audience pour y être entendu en tant que victime. J'aimerais savoir pourquoi j'ai reçu ce courrier malgré mon retrait de ma plainte ? Et est-ce que je dois y aller ? Désolé si ce n'est pas trop compréhensible et pour les fautes d'orthographe. Et merci par avance à ceux qui répondront.